

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2147

29 août 2012

SOMMAIRE

Back Office Consulting S.à r.l.	103039	Scorpios Wealth Management S.à r.l., So-	
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l.	103041	ciété de gestion de patrimoine familial	
CEE URBAN RED General Partner S.à r.l.		103056
.....	103018	Solidus Luxembourg S.A.	103047
Cornhill Group S.A.	103041	Tatsuma S.A. SPF	103028
EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg		TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	103028
Branch	103047	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	103029
EHOFF S.à r.l.	103047	TD Aktiengesellschaft	103029
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	103041	TDG	103029
Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l.	103042	Tedego S. à r.l.	103029
Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l.	103042	Toitures Special	103029
EnerSys s.à r.l.	103046	Toscana Investissement S.A.	103030
EP Anjou 1 S.à r.l.	103048	Toscana Investissement S.A.	103030
EP Fossé S.à r.l.	103048	Toscana Investissement S.A.	103030
EP Galileo France 1 S.à r.l.	103049	Totinvest	103030
EP Latitude 1 S.à r.l.	103048	Tous Travaux de Soudure S.A.	103038
EP Salzgitter S.à r.l.	103049	Triple Aart S.A. SPF	103031
Epsilon	103048	TVG Invest	103031
European Hospitality Investments II Sarl		UBM Finance S.à r.l.	103031
.....	103053	Unio	103032
Exmar Lux S.A.	103047	United Brazil Holdings S.à r.l.	103031
F&C Management Luxembourg S.A.	103056	VAN GEET, DERICK & Co, réviseurs d'en-	
Fondation Hëllef fir d'Natur	103042	treprises	103032
Griffin Development S.à r.l.	103036	Vedado Consulting S.A.	103032
Kana Holding S.A.	103037	VGD Audit	103032
Lamain S.A.	103037	Vivalto Home	103033
Lamain S.A.	103036	VLS Hospitality	103025
Lamain S.A.	103036	Volvofin S.A. SPF	103032
Lux Leclercq Energy S.à r.l.	103034	Westside	103032
Morelia S.A.	103030	WFC (Lux1) S.à r.l.	103033
Namelen S.A.	103037	WH Selfinvest	103033
Noel 1927 S.A.	103037	Wickler Frères Exploitation S.à r.l.	103027
OCM Luxembourg Fitness First Holdings		WIHSA Holdings S.A.	103033
S.à r.l.	103010	Yorkdale S.à r.l., SPF	103033
Pay Consulting S.à r.l.	103031		

OCM Luxembourg Fitness First Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.404.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is located at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343 and having a share capital amounting to EUR 12,500.-,

here represented by Anne-Claire WAX, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Fitness First Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. General provision.

17.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Martin GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is

worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12,500.-,

ici représentée par Anne-Claire WAX, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Fitness First Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale.

17.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Martin GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Anne-Claire WAX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2012. Relation GRE/2012/2738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096080/433.

(120132563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

CEE URBAN RED General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.419.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the ninth day of the month of July,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Soravia Alpha Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Austria with registered office at Thomas-Klestil-Platz 3, 1030 Vienna, Austria, incorporated on 4 November 2010 and registered with the trade register of the commercial court in Vienna under number FN 353185 s, here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2012, in Vienna, Austria; and

- CEE Urban RED Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Austria with registered office at Thomas-Klestil-Platz 3, 1030 Vienna, Austria, incorporated on 22 May 2012 and registered with the trade register of the commercial court in Vienna under number FN 380277, here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2012, in Vienna, Austria;

(the Shareholders)

Said proxies, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

1. Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CEE URBAN RED General Partner S.à r.l." (the Company).

2. Art. 2. Corporate object

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (actionnaire gérant commandite) of CEE URBAN RED SCA, SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

2.2 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose.

3. Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Art. 4. Registered office

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

5. Art. 5. Share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 represented by 12,500 shares of EUR 1 each.

6. Art. 6. Amendments to the share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by an unanimous decision of the shareholder meeting.

7. Art. 7. Profit sharing

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Art. 8. Indivisible shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

9. Art. 9. Transfer of shares

9.1 The Company's shares are freely transferable amongst its shareholders and if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least threequarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

10. Art. 10. Redemption of shares

10.1 The Company shall have the power to acquire shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

11. Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders

The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

12. Art. 12. Management

12.1 The Company is managed by at least three managers. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder or an unanimous decision of the general meeting of the shareholders. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may at any time and without cause dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

12.2 In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

12.3 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the sole shareholder or the general meeting of the shareholders fall within the power of the board of managers.

12.4 The Company shall be bound by the joint signatures of any manager with an A signature and any manager with a B signature.

12.5 Any manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.7 A chairman of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers appoints the chairman by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

12.8 Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

12.9 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

13. Art. 13. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. Art. 14. General meetings of the shareholder(s)

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority

15.1 In case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

16. Art. 16. Financial year

The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

17. Art. 17. Financial statements

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the board of managers.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

18. Art. 18. Appropriation of profits, Reserves

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

19. Art. 19. Liquidation

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20. Art. 20. Auditor

The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

- Soravia Alpha Holding GmbH, prenamed: 3,750 shares; and
- CEE Urban RED Management GmbH, prenamed: 8,750 shares.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Statement and Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time and entitles them with the following signature power:

- Mr Alexander Flatz, employee, born on 31 July 1973 in Wels (Austria) and residing at 16, Florianigasse, A-1080 Vienna, Austria, with an A signatory power;

- Mr Florian Agarwella, employee, born on 19 January 1971 in Hamburg (Germany) and residing at 27, Stockenstrasse, CH-8810 Hogen, Switzerland, with a B signatory power; and

- John Wantz, employee, born on 17 May 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a B signatory power

2. the registered office is established at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunten Tag des Monats Juli,

Vor uns, Maître Francis Kessler, Notar mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

- Soravia Alpha Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem dem Recht mit Gesellschaftssitz in Thomas-Klestil-Platz 3, 1030 Wien, Österreich, gegründet am 4. November 2010 und eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichts Wien unter der FN 353185 s, hier vertreten durch André Hommel, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Wien, Österreich am 22. Juni 2012;

- CEE Urban RED Management GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem dem Recht mit Gesellschaftssitz in Thomas-Klestil-Platz 3, 1030 Wien, Österreich, gegründet am 22. Mai 2012 und eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichts Wien unter der Nummer FN 380277, hier vertreten durch André Hommel, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Wien, Österreich am 22. Juni 2012;

(die Gesellschafter)

Die Vollmachten werden, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Die Gesellschafter ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden.

1. Art. 1. Name

Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung " CEE URBAN RED General Partner S.à r.l " (die Gesellschaft).

2. Art. 2. Gesellschaftszweck

2.1 Zweck der Gesellschaft ist als Komplementärin (actionnaire gérant commandité) der CEE URBAN RED SCA, SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) zu handeln.

2.2 Die Gesellschaft darf ferner sämtliche Maßnahmen treffen, welche zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszweck nützlich oder dienlich sind.

3. Art. 3. Dauer

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

4.2 Durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft

Das Kapital der Gesellschaft ist auf 12.500 EUR gesetzt, eingeteilt in 12.500 Anteile zu je 1 EUR.

6. Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

7. Art. 7. Gewinnbeteiligung

Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen

9.1 Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind Anteile des alleinigen Gesellschafters frei übertragbar.

9.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, muss die Übertragung von Anteilen an Dritte durch die Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des einbezahlten Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, angenommen werden, bzw. im Falle eines Ausscheidens eines Gesellschafters durch drei Viertel der Stimmen der verbleibenden Gesellschafter.

10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven und Geldmittel verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung zu den in dem zum Eigenanteilswerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern.

11. Art. 11. Tod, Aberkennung der Bürgerlichen Rechte, Insolvenz Oder Bankrott der Gesellschafter

Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

12. Art. 12. Geschäftsführung

12.1 Die Gesellschaft hat mindestens drei Geschäftsführer. Die Geschäftsführer bilden einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder den einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung ernannt. Sie können jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt werden.

12.2 Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, soweit sich aus diesem Artikel nichts anderes ergibt.

12.3 Der Geschäftsführerrat ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

12.4 Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers, welche mit einer A Unterschrift berechtigt wurde und eines Geschäftsführers, welche mit einer B Unterschrift berechtigt wurde, vertreten.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der jeweilige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

12.6 Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat kann nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.7 Der Geschäftsführerrat wählt einen Vorsitzenden für jede Sitzung des Geschäftsführerrates. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

12.8 Jede Sitzung muss wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.9 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich erschienen; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.10 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege wirksam gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

13. Art. 13. Haftung der Geschäftsführer

Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

14. Art. 14. Gesellschafterversammlung

14.1 Eine jährliche Versammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.2 Andere Versammlungen der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.3 Solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

15. Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit

15.1 Im Falle eines einzigen Gesellschafters, vereinigt dieser alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

15.2 Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

15.3 Änderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig geändert werden.

16. Art. 16. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

17. Art. 17. Jahresabschluss

17.1 Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführerrat aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

18. Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen

Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen,

bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführerrat kann beschließen, eine Zwischendividende auszuzahlen.

19. Art. 19. Auflösung

Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

20. Art. 20. Prüfer

Die Gesellschaft ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, anstelle eines commissaire aux comptes einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ernennen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Soravia Alpha Holding GmbH, wie vorgenannt: 3.750 Anteile
- CEE Urban RED Management GmbH, wie vorgenannt: 8.750 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von 12.500 EUR ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Die Bescheinigung über den Wert der Einlage und die Bestätigung des alleinigen Gesellschafters) bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und wird zusammen mit dieser Eintragung eingereicht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen des Paragraphen 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt werden und bezeugt dies. Des Weiteren bestätigt der unterzeichnende Notar, dass diese Satzung mit den Bestimmungen des Paragraphen 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmt;

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend fünfhundert euro (EUR 1.500,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft haben die oben genannten Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigen, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Geschäftsleitung hat drei Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt, welche folgende Zeichnungsberechtigungen erhalten:

- Herr Alexander Flatz, Angestellter geboren am 31. July 1973 in Wels (Österreich) und ansässig in 16, Florianigasse, A-1080 Wien, mit einer A Zeichnungsberechtigung;
- Herr Florian Agarwalla, Angestellter, geboren am 19 Januar 1971 in Hamburg (Deutschland) und ansässig in 27, Stockenstrasse, CH-8810 Hogen, mit einer A Zeichnungsberechtigung;
- Herr John Wantz, Angestellter, geboren am 17. Mai 1966 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und beruflich ansässig in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einer B Zeichnungsberechtigung.

2. Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des deutschen vom englischen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber, die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Hommel, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096665/377.

(120132958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

VLS Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 170.426.

— STATUTS

L'an deux mille douze.

Le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric STURBOIS, dirigeant de sociétés, né à Schaarbeek (Belgique), le 16 mars 1973, demeurant à B-1831 Diegem, Watermolenstraat 99 B, Belgique;

2.- Monsieur Jan VAN LOOCK, dirigeant de sociétés, né à Leuven (Belgique), le 21 décembre 1961, demeurant à B-1930 Zaventem, Desmedtstraat 75, Belgique.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en développement de projets hôteliers, à l'exclusion de toute activité d'agent immobilier, de promoteur immobilier, ou d'administrateur de biens.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra aussi participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VLS Hospitality.

Art. 5. Le siège social est établi à Rumelange.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- Monsieur Frédéric STRUBOIS, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- Monsieur Jan VAN LOOCK, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jan VAN LOOCK, dirigeant de sociétés, né à Leuven (Belgique), le 21 décembre 1961, demeurant à B-1930 Zaventem, Desmedtstraat 75, Belgique.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096360/120.

(120133150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Wickler Frères Exploitation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 96.305.

L'an deux mille douze, le onze juillet .

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Wickler Frères Exploitation S.à r.l.», (matr: 2003 27 00 285) une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.305,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 2 avril 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 de 1982, modifié à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 7 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2866 du 23 novembre 2011.

La séance est présidée par Monsieur Georges WICKLER, entrepreneur, demeurant à Diekirch,

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital et modification subséquente de l'article 5 relatif au capital social de la société par le remplacement du texte actuel par le texte suivant:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de un million euros (1.000.000,00.- Eur) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de six cent soixante-six et deux tiers euros (666 + 2/3.- Eur) chacune "

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital au montant de (1.000.000,00.- Eur) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de six cent soixante-six et deux tiers euros (666 + 2/3.- Eur) chacune par incorporation des résultats reportés pour un montant de six cent vingt-huit mille euros (628.000,00 €), ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

La valeur des résultats reportés ressort d'un rapport de révision établi par le réviseur d'entreprise SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES SARL, ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, lequel rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion du réviseur d'entreprise se lit comme suit:

«En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation capital de Eur 628.000.- sans émission de nouvelles actions. Luxembourg le 21 mars 2012

Signé: (illisible)»

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité de changer l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de un million euros (1.000.000,00.- Eur) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de six cent soixante-six et deux tiers d'euros (666 + 2/3.- Eur) chacune ".

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ trois mille cinq cent euros (3.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georges WICKLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8410. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096375/63.

(120133064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Tatsuma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095671/9.

(120130870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2012095673/12.

(120130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Publishing Holdco S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2012095675/12.

(120130887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TD Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 101.580.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012095678/11.

(120131291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TDG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 152.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095679/10.

(120131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Tedego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 115.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095681/10.

(120131031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Toitures Special, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 65, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095684/10.

(120131935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Morelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.142.

—
EXTRAIT

Le 23 juillet 2012, les administrateurs de la Société ont consenti à prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Fabrice Huberty, résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012096034/13.

(120133114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095686/9.

(120131796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095687/9.

(120131797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 72.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095688/9.

(120131798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Totinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 139.052.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012095689/10.

(120131653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Triple Aart S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095692/9.

(120131662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pay Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.685.

Le 27 juillet 2012, Sergio Paulo Rodrigues de Oliveira, né à Santa Marinha (Portugal), le 31 mai 1971, demeurant à L-5751 Frisange, 30b, rue Robert Schuman, actionnaire de 45 parts sociales de la société PAY CONSULTING S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155685 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, cède 45 parts sociales détenues dans la société à Madame Carla De Jesus, née à Luanda (Angola), le 15 octobre 1973.

Signature.

Référence de publication: 2012096122/13.

(120132951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

TVG Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012095695/11.

(120131995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

United Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.147.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012095697/11.

(120131820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

UBM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 266.940.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.849.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012095698/11.

(120131817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Unio, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 81.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095702/9.

(120131034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Vedado Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.712.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095706/10.

(120131978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**VGD Audit, Société à responsabilité limitée,
(anc. VAN GEET, DERICK & Co, réviseurs d'entreprises).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012095710/11.

(120131998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Volvofin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 160.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095715/9.

(120130860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012095718/11.

(120131015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

WFC (Lux1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095725/10.

(120131077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration des actionnaires du 19 mai 2009

1. Il est décidé de nommer l'administrateur Monsieur Benoît della FAILLE de LEVERGHEM, demeurant au 2, Hoogvorstweg, B-3080 Tervueren au titre de délégué chargé de la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme

STRATEGO TRUST

Domiciliataire

Référence de publication: 2012096359/13.

(120132955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012095726/10.

(120131385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012095727/11.

(120130760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 4.560.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 91.874.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095734/10.

(120131474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Lux Leclercq Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.427.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le seize juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Patrice LONGARETTI, gérant de société, né le 25 septembre 1967 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4600 Visé, 10, rue des Coccinelles.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente ainsi que l'import-export, le commerce avec l'intérieur du pays et avec l'étranger de tous produits, articles, appareils ou matériel se rapportant à tous moteurs (le terme moteur étant pris au sens large).

La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Lux Leclercq Energy S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Patrice LONGARETTI, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique:

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrice LONGARETTI, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Longaretti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 33811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095924/113.

(120133185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.045.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire datée du 28 juin 2012

En date du 28 juin 2012, l'Associé de Griffin Development S.à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De nommer M. David Dion, né le 3 Mars 1982 à Virton (Belgique), résidant professionnel au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée; et

- D'accepter la démission de M. Sjors van der Meer en tant que Gérant B de la société de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012096884/18.

(120132609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

—
Par la présente, je soussigné Ferdinando CAVALLI, vous informe de ma démission en qualité d'administrateur de la société LAMAIN S.A. avec effet immédiat.

Ferdinando CAVALLI.

Référence de publication: 2012095933/10.

(120133258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

—
Par la présente, je soussigné Pedro Da Fonseca Gonçalves, vous informe de ma démission en qualité d'administrateur de la société LAMAIN S.A. avec effet immédiat.

Pedro Da Fonseca Gonçalves.

Référence de publication: 2012095934/10.

(120133258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Par la présente, je soussignée Laurence Bardelli, vous informe de ma démission en qualité d'administrateur de la société LAMAIN S.A. avec effet immédiat.

Laurence Bardelli.

Référence de publication: 2012095935/10.

(120133258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Namelen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.116.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société NAMELEN S.A., n° RCS Luxembourg B 159.116, en date du 24 février 2012 a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096051/10.

(120132890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Kana Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.063.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KANA HOLDING S.A., dont le siège social au 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2012097356/14.

(120132939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Noel 1927 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.542.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOEL 1927 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 16 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 123542.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de LOZANO S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République du Panama, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 269228.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Maurizio MANFREDI, Sonia BOULARD, Myriam WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096062/66.

(120133285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Tous Travaux de Soudure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 114.982.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHIFFFLANGE, le 27 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012096309/10.

(120132121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Back Office Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.428.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE (SOPARFI) S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 79866,

ici dûment représentée par un de ses gérants à savoir Monsieur René ARAMA, indépendant, demeurant à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BACK OFFICE CONSULTING S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet les prestations de service aux Sociétés Commerciales, aux Sociétés de participations financières (Soparfi), aux Etablissements Financiers, Banques et Assurances, aux Organismes de Placement Collectifs, aux gestionnaires de fonds, et ce par l'application de méthodes informatiques spécifiques dans le domaine des finances et de la gestion fiscale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée SOCIETE IMMOBILIERE PRIVÉE (SOPARFI) S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

2.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Jacques ASSOUS, diplômé en Maîtrise de Méthodes Informatiques de Gestion, Diplômé en Sciences de la Finance – Fiscalité et Gestion Fiscale, né à Marseille (France), le 17 octobre 1962, demeurant à L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrunewald.

3.- Est nommé gérant administratif et financier de la société:

Monsieur René ARAMA, indépendant, né à Meknès (Maroc), le 27 juin 1929, demeurant à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

4.- La société est engagée par la signature individuelle des gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René ARAMA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096543/115.

(120133197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.512.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.538.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 21 juin 2012

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096573/12.

(120133286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Cornhill Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.808.

—
EXTRAIT

En date du 30 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Notification du changement de siège social de la société du 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096636/13.

(120133212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.971.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social des associés, Encore Plus Properties II S.à r.l., a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096739/13.

(120132448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Encore Plus Lux Co Boétie II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 120.173.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2012 que le siège social des associés, Encore Plus Properties II S.à r.l., a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012096740/13.

(120132208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Encore Plus LuxCo Boétie I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 139.227.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2012 que le siège social des associés, Encore Plus Properties II S.à r.l., a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012096745/13.

(120132209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Fondation Hëllef fir d'Natur, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 26.

—
Comptes annuels révisés au 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Hëllef fir d'Natur, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Hëllef fir d'Natur au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Représentée par Luc Henzig

*Bilan au 31 décembre 2011
(Exprimé en Euros)*

ACTIF	Note(s)	2011 EUR	2010 EUR
Actif immobilisé			
- Immobilisations corporelles	3	6 720 760,22	6 778 729,96
- Immobilisations financières	4	24 894,68	24 894,68
		<u>6 745 654,90</u>	<u>6 803 624,64</u>
Actif circulant			
- Créances résultant de ventes et prestations de services dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	5	1 245 137,36	929 554,66
- Autres créances dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		24 151,03	309,19
- Valeurs mobilières		127 361,47	127 361,47
- Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux, chèques et en caisse		697 996,59	747 314,87
		<u>2 094 646,45</u>	<u>1 804 540,19</u>
Total de l'actif		<u>8 840 301,35</u>	<u>8 608 164,83</u>
PASSIF	Note(s)	2011 EUR	2010 EUR
Fonds propres			
- Patrimoine de départ		6 197,34	6 197,34
- Autres réserves pour immobilisations corporelles	6	3 709 421,47	3 682 658,47
- Contribution de l'Etat pour acquisition de terrains	7	2 283 693,72	1 983 693,72
- Résultats reportés	8	914 606,47	908 137,91
- Excédent de l'exercice		223 126,26	33 231,56
		<u>7 137 045,26</u>	<u>6 613 919,00</u>
Fonds disponibles pour projets en-cours/futurs	12	575 951,95	573 877,53
Dettes non subordonnées			
- Dettes envers des établissements de crédit:			
* dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an:	9	67 583,27	1 301 595,24
* dont la valeur résiduelle est supérieure ou égale à 1 an	2	970 523,09	-
- Dettes sur achats et prestations de services dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		37 841,32	58 223,14
- Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		39 675,09	35 695,80
- Autres dettes dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		11 681,37	24 854,12
		<u>1 127 304,14</u>	<u>118 773,06</u>
Total du passif		<u>8 840 301,35</u>	<u>8 608 164,83</u>

*Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011
(Exprimé en Euros)*

CHARGES	Note(s)	2011 EUR	2010 EUR
Autres charges externes		873 216,30	804 461,92
Frais de personnel	10		
- Salaires et traitements		995 785,00	979 165,17
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		115 026,53	84 715,58

		1 110 811,53	1 063 880,75
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles	3	52 482,76	34 180,59
Autres impôts		4 317,48	4 417,84
Intérêts et autres charges financières		22 182,00	1 807,90
Charges exceptionnelles	11	181 379,00	-
Excédent de l'exercice		223 126,26	33 231,56
Total des charges		2 467 515,33	1 941 980,56
PRODUITS	Note(s)	2011	2010
		EUR	EUR
Montant net du chiffre d'affaires		48 477,45	27 285,79
Financements privés de projets		574 826,45	495 276,18
Financement étatique et européen de projets		870 287,25	875 899,97
Financement communal et institutionnel de projets		400 921,95	385 138,05
Autres produits d'exploitation		269 850,17	152 490,73
Autres intérêts et produits financiers		8 385,84	5 889,84
Produits exceptionnels	11	294 766,22	-
Total des produits		2 467 515,33	1 941 980,56

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. La "Fondation Hëllef fir d'Natur" (ci après "la Fondation") a été constituée le 14 décembre 1982 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif.

Le siège social est établi à L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff (Luxembourg).

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

La Fondation a pour objet:

- L'achat, l'affermage, la création, l'entretien et l'aménagement de réserves naturelles, d'habitats naturels ou de zones à protéger, publics ou privés;
- Les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation;
- Les études scientifiques, la recherche, les publications, les travaux d'étude et d'engineering dans le domaine de la connaissance et de la conservation de la nature;
- La sauvegarde de la forêt;
- La collecte et la gestion de fonds en vue d'atteindre les objectifs précités;
- L'appui d'initiatives de développement.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les comptes annuels de la Fondation ont été établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1 Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros. Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants:

- Terrains 0 %
- Immeubles 5 %
- Autres immobilisations 20 - 33 %

2.3 Immobilisations financières

Les parts dans les participations sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires et de la valeur de réalisation. Les créances reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation des parts et des créances est inférieure au coût d'acquisition. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque les raisons qui ont motivé sa constitution ont cessé d'exister.

2.4 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au coût d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est inférieur au prix du marché. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque les raisons qui ont motivé sa constitution ont cessé d'exister.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6 Dettes

Les dettes figurent à leur valeur nominale.

Note 3. Immobilisations corporelles. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Terrains	Constructions	Autres installations outillage&mobilier	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	5 749 646,48	1 269 817,98	29 482,53	7 048 946,99
Acquisitions	155 585,77	-	-	155 585,77
Cessions	-	(267 609,52)	-	(267 609,52)
Acomptes	20 306,50	-	-	20 306,50
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	5 925 538,75	1 002 208,46	29 482,53	6 957 229,74
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-	242 290,00	27 927,03	270 217,03
Corrections de valeur de l'exercice	-	50 927,26	1 555,50	52 482,76
Reprises de l'exercice	-	(86 230,27)	-	(86 230,27)
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	206 986,99	29 482,53	236 469,52
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	5 925 538,75	795 221,47	-	6 720 760,22

Note 4. Immobilisations financières. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	2011 EUR	2010 EUR
Parts dans des entreprises liées	12 500,00	12 500,00
Prêts long terme	12 394,68	12 394,68
Total immobilisations financières	24 894,68	24 894,68

Parts dans des entreprises liées:

- Il s'agit d'une participation dans Naturservice S.à r.l., filiale détenue à 100% par la Fondation Hëllef fir d'Natur.

Note 5. Financements à recevoir. Les financements à recevoir au 31 décembre 2011 se composent comme suit:

	2011 EUR	2010 EUR
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	87 110,00	74 890,33
- Ministère de l'Environnement	248 000,00	267 249,87
- Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	59 354,74	18 515,25
- Union Européenne - Projet LIFE	430 362,03	233 910,08
- Communes	101 165,45	32 843,57
- Institutions diverses	112 055,13	238 376,34
- Entreprise liée	-	11 552,80
- Autres	207 090,01	52 216,42
	1 245 137,36	929 554,66

Note 6. Autres réserves pour immobilisations corporelles. Les autres réserves pour immobilisations corporelles sont composées de fonds en relation avec des donations ou héritages de terrains et constructions, ainsi que des dons reçus destinés à l'achat de terrains et constructions. En 2011, la Fondation a reçu un héritage de 26 763,00 EUR.

Les autres réserves pour immobilisations corporelles peuvent également être alimentées par le Conseil d'Administration.

Note 7. Contribution de l'Etat pour acquisition de terrains. Le poste est composé des fonds reçus de l'Etat et destinés à l'achat de terrains. En 2011, une contribution de 100 000,00 EUR et une contribution de 200 000,00 EUR ont été reçues.

Note 8. Résultats reportés.

	2011 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	908 137,91
Excédent de l'exercice précédent	33 231,56
Dons terrains comptabilisés en	<u>(26 763,00)</u>
"Autres réserves pour immobilisations corporelles"	
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	914 606,47

Note 9. Emprunt. Un emprunt a été contracté en 2010 pour un montant de 1 300 000,00 EUR au taux d'intérêts annuel de 2.35%. Les remboursements ont commencé en 2011 et le montant minimum remboursable en 2012 est de 67 583,27 EUR. L'échéance théorique est prévue pour décembre 2030.

Note 10. Frais de personnel. Le nombre de personnes employées à la fin 2011 est de 24 (2010: 22).

Note 11. Charges et produits exceptionnels. Les produits exceptionnels concernent principalement le prix de vente d'un terrain de 268 003,22 EUR.

La valeur nette comptable du terrain vendu de 181 379,00 EUR est comptabilisée en charges exceptionnelles.

Note 12. Engagements. La Fondation s'est portée garante ensemble avec une autre a.s.b.l. pour trois prêts contractés par l'Association Haus vun der Natur A.s.b.l. auprès d'une institution bancaire luxembourgeoise. Au 31 décembre 2011, la Fondation est engagée pour un montant global de 62 255,33 EUR.

Note 12. Fonds disponibles pour projets en-cours/futurs.

Source de financement	Fonds disponibles pour projets 01.01.2011	Collecte de fonds pour projets	Projets réalisés	Fonds disponibles pour projets 31.12.2011
Financement Etatique	111 151,92	500 278,95	(528 204,53)	83 226,34
- Ministère du Développement durable et des infrastructures	108 118,55	308 420,00	(339 805,02)	76 733,53
- Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	2 250,00	122 308,57	(124 558,57)	
- Autres ministères	-	45 670,75	(45 670,75)	
- Fonds National de la Recherche	783,37	23 879,63	(18 170,19)	6 492,81
Financement Européen	-	342 082,72	(342 082,72)	-
Financement communal et institutionnel	452 500,00	400 921,95	(400 921,95)	452 500,00
Financements privés	<u>10 225,61</u>	<u>604 826,45</u>	<u>(574 826,45)</u>	<u>40 225,61</u>
TOTAL	573 877,53	1 848 110,07	(1 846 035,65)	575 951,95

Budget prévisionnel 2012

Charges	Euro	Produits	Euro
Autres charges externes	850 000,00	Montant net du chiffre d'affaire	50 000,00
Frais de personnel	1 200 000,00	Financement privés de projets	600 000,00
Impôts, taxes et versement assimilés	4 400,00	Subventions d'exploitation	1 200 000,00
Corrections de valeurs	53 000,00	Autres produits d'exploitation	270 000,00
charges financières	<u>21 000,00</u>	Produits financiers	<u>8 400,00</u>
	2 128 400,00		2 128 400,00

Référence de publication: 2012096807/244.

(120133061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EnerSys s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzeburger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 146.180.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 26 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012096748/10.

(120132629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Exmar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012096761/11.

(120132970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.649.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 juillet 2012

Le mandat des commissaires aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la liberté, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Atanas SALABASCHEW ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Le mandat d'administrateur Monsieur Jean FELL à été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Le mandat d'administrateur Monsieur Cornelius BECHTEL à été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour SOLIDUS Luxembourg S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012097710/20.

(120133506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.873.

EXTRAIT

Le nom de l'administrateur de la société EFTEC Europe Holding AG Madame Magdalena MARTUOLLO, demeurant professionnellement à Rainstrasse 265, CH-8706 Feldmeilen, a été changé en Magdalena MARTULLO.

Pour EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2012096768/11.

(120132696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EHOFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 157.780.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2012096769/13.

(120133343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EP Anjou 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.120.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2012 que le siège social de l'associé, European Properties S.à r.l. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096774/13.

(120132220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Epsilon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8065 Bertrange, 14, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 113.227.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012096785/10.

(120133304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.285.275,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2012 que le siège social de l'associé, European Properties S.à r.l. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096775/13.

(120132217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EP Latitude 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.523.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 mars 2012 que le siège social de l'associé, European Properties S.à r.l. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096782/13.

(120132219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EP Salzgitter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.690.050,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 157.230.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2012 que le siège social de l'associé, European Properties S.à r.l. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2012.

A Luxembourg, le 26 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012096784/13.

(120132216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.949.925,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty third day of July.

Before us Maître Martine Schaeffer Civil Law Notary residing in Luxembourg acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.A R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 121.620 (the "Sole Partner").

hereby represented by Ms. Elena Toshkova, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with full power of substitution by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Partner of EP GALILEO FRANCE 1 S.A R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 132.338, incorporated by a notarial deed on 12

September 2007 of Me. Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 10 November 2007 No. 2,563 page 122,996 (the "Company"). The Articles of Association have been last amended by a notarial deed of 17 April 2012 of the undersigned Notary published on 30 May 2012 in the Mémorial C No 1328 page 63735.

The Sole Partner, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To acknowledge that the Company has sent a notice of conversion of four thousand one hundred eighteen (4,118) convertible preferred equity certificates to the Sole Partner.

2 To increase the Company's subscribed capital by an amount of nine million nine hundred twelve thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 9,912,425.-) so as to raise it from its current amount of thirty seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) up to nine million nine hundred forty nine thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 9,949,925) divided into three hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-seven (397,997) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

3. To issue three hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven (396,497) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of one Euro (EUR 1), so as to raise the number of shares from one thousand five hundred shares (1,500) to three hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-seven (397,997), each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription for these new shares and related share premium by the Sole Partner and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of (i) the conversion of four thousand one hundred eighteen (4,118) convertible preferred equity certificates having a nominal value of twenty-five Euro each and an aggregate nominal value of one hundred two thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 102,950), (ii) the contribution of a claim held by the Sole Partner towards the Company and having aggregate value of eight million four hundred twenty two thousand two hundred seventy six Euro (EUR 8,422,276), and (iii) the contribution by the Sole Partner to the Company of fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates having an aggregate value of one million three hundred eighty-seven thousand two hundred Euro (EUR 1,387,200).

5. To amend Article 6 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

6. To request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner ACKNOWLEDGES that the Company has sent a notice of conversion of four thousand one hundred eighteen (4,118) convertible preferred equity certificates to the holder of such certificates and ACKNOWLEDGES receipt of such notice.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of nine million nine hundred twelve thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 9,912,425.-) so as to raise it from its current amount of thirty seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) up to nine million nine hundred forty nine thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 9,949,925) divided into three hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-seven (397,997) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

Third resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue three hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven (396,497) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of one Euro (EUR 1), so as to raise the number of shares from one thousand five hundred (1,500) shares to three hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-seven (397,997) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Ms. Elena Toshkova, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner, the three hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven (396,497) newly issued shares having each a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind (i) the conversion of four thousand one hundred eighteen (4,118) convertible preferred equity certificates having a nominal value of twenty-five Euro each and an aggregate nominal value of one hundred two thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 102,950), (ii) the contribution of a claim held by the Sole Partner towards the Company and having aggregate value of eight million four hundred twenty two thousand two hundred seventy six Euro (EUR 8,422,276), and (iii) the contribution by the Sole Partner to the Company of fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates having an aggregate value of one million three hundred eighty-seven thousand two hundred Euro (EUR 1,387,200), (the "Contribution"),

The Contribution of nine million nine hundred twelve thousand four hundred twenty-six Euro (EUR 9,912,426.-) is allocated as follows:

- nine million nine hundred twelve thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 9,912,425.-) are allocated to the share capital of the Company; and
- one Euro (EUR 1) are allocated to the Company's share premium account.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Elena Toshkova, manager of EP Galileo France 1 S.à r.l. Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, Ms. Elena Toshkova expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Fourth resolution

The Sole Partner RESOLVES to amend the article 6 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine million nine hundred forty nine thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 9,949,925) divided into three hundred ninety-seven thousand nine hundred ninety-seven (397,997) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid-in”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (“l'Associée Unique”),

Ici représentée par Ms. Elena Toshkova, employée résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 23 juillet 2012.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée “ne varietur”, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associée Unique de la société EP GALILEO FRANCE 1 S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 132.338 (la “Société”), constituée par acte notarié de Me. Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2007, publiés au Mémorial C en date du 10 novembre 2007 No. 2,563 page 122,996, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 30 Mai 2012 publié au Mémorial C No 1328 page 63735.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance de l'envoi par la Société à l'Associée Unique de la lettre signifiant à ce dernier la conversion de quatre mille cent dix-huit (4.118,-) certificats de capitaux convertibles préférentiels.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de neuf million neuf cent douze mille quatre cent vingt-cinq euro (EUR 9.912.425,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500.-), à neuf million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euro (EUR 9.949.925,-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (397.997) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

3. Emission de trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (396.497,-) chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cent (1500) parts sociales à trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (396.997) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement de ces parts sociales nouvelles ainsi que de la prime d'émission par l'Associée Unique et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) la conversion de quatre mille cent dix-huit (4.118) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) ayant une valeur totale de cent deux mille neuf cent cinquante (EUR 102.950), émis par la Société (ii) l'apport d'une créance détenue par l'Associée Unique envers la Société ayant une valeur totale de huit millions quatre cent vingt-deux mille deux cent soixante-seize Euros (EUR 8.422.276), et (iii) l'apport par l'Associée Unique à la Société

de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt huit (55.488) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) ayant une valeur totale de un million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cents Euros (EUR 1.387.200).

4. Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique RECONNAIT que la Société à notifier la conversion de quatre mille cent dix-huit (4.118) certificats de capitaux convertibles préférentiels au porteur des dits certificats et RECONNAIT avoir reçu ladite notification.

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de neuf million neuf cent douze mille quatre cent vingt-cinq euro (EUR 9.912.425.-), de manière à porter le capital de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-), à neuf million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 9.949.925.-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (397.997) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (396.497) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cent (1500) parts sociales à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (397.997) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu:

Mme Elena Toshkova, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, les trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (396.497) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) la conversion de quatre mille cent dix-huit (4.118) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) ayant une valeur totale de cent deux mille neuf cent cinquante (EUR 102.950), émis par la Société (ii) l'apport d'une créance détenue par l'Associée Unique envers la Société ayant une valeur totale de huit millions quatre cent vingt-deux mille deux cent soixante-seize Euros (EUR 8.422.276), et (iii) l'apport par l'Associée Unique à la Société de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt huit (55.488) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) ayant une valeur totale de un million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cents Euro (EUR 1.387.200), ("l'Apport"), L'Apport de neuf million neuf cent douze mille quatre cent vingt-six euro (EUR 9.912.426.-) est alloué comme suit:

- neuf million neuf cent douze mille quatre cent vingt-cinq euro (EUR 9.912.425.-) sont alloués au capital social de la Société; et

- un euro (EUR 1.-) est alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la créance afférente apparaît, ainsi que par une déclaration de renonciation signée par la société apporteuse.

Intervention du gérant

Est alors intervenue Elena Toshkova représentant le gérant de l'associé unique, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf million neuf cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 9.949.925.-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (397.997) parts

sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement cinq mille cinq cents euro (EUR 5.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35111. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096776/223.

(120132761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

European Hospitality Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.321.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.741.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Lone Star Fund III (U.S.), L.P., a limited partnership having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, U.S.A.,

here represented by Ms Martine Linster, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas, on 18 July 2012,

Lone Star Fund III (Bermuda), L.P., a limited partnership having its registered office at Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, HM 11 Hamilton,

here represented by Ms Martine Linster, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hamilton, on 18 July 2012,

HudCo Partners III, L.P., a limited partnership having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, U.S.A.,

here represented by Ms Martine Linster, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas, on 18 July 2012,

(the Shareholders)

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II Sàrl (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 78.741, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 31 October 2000 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 365 on 17 May 2001, amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1556 of 21 June 2012.

The Shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that Lone Star Fund III (U.S.), L.P. holds 55,829 (fifty-five thousand eight hundred twenty-nine) shares, that Lone Star Fund III (Bermuda), L.P. holds 35,346 (thirty-five thousand three hundred forty-six) shares, and that HudCo Partners III, L.P. holds 1,686 (one thousand six hundred and eighty-six) shares, each having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five

euro) in the share capital of the Company which is set at EUR 2,321,525.- (two million three hundred twenty-one thousand five hundred twenty-five);

II. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholders unanimously agree to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Philippe Detournay, private employee, born on April 9th, 1966 in Hal, Belgium, residing professionally at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholders acknowledge that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

Lone Star Fund III (U.S.), L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Martine Linster, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 18 juillet 2012,

Lone Star Fund III (Bermuda), L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, HM 11 Hamilton, Bermudes,

ici représentée par Mme Martine Linster, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 18 juillet 2012,

HudCo Partners III, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-unis d'Amérique ,

ici représentée par Mme Martine Linster, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 18 juillet 2012,

(les Associés),

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II Sàrl (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.741, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 31 octobre 2000 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 365 en date du 17 mai 2001, modifié en dernier lieu en date du 18 mai 2012 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1556, en date du 21 juin 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter:

I. que Lone Star Fund III (U.S.), L.P. détient 55.829 (cinquante-cinq mille huit cent vingt-neuf) parts sociales, que Lone Star Fund III (Bermuda), L.P. détient 35.346 (trente-cinq mille trois cent quarante-six) parts sociales et que HudCo Partners III, L.P. détient 1.686 (mille six cent quatre-vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 2.321.525,- (deux millions trois cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros);

II. que les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, les Associés ont unanimement décidé de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les Associés reconnaissent que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Linster et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2012. LAC/2012/35102. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096792/166.

(120132206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Scorpios Wealth Management S.à.r.l., Société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 150.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scorpios Wealth Management S.à.r.l., Société de gestion de patrimoine familial

Mélanie Sauvage

Gérante

Référence de publication: 2012095568/13.

(120130807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

F&C Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.163.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2012, les actionnaires de la société F&C MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Ben Kramer

- Hugh Cameron Moir

- Joao Santos

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012096796/16.

(120133173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.